

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/38

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 octobre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 5 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable sur la commune de Calmont (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Danielle DALE, Christophe DEMESSANCE, Franck DE YZAGUIRRE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Christophe FREZOU, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Olivier MEROU, Patrick PALLEJA, Marielle PEIRO, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Aurélie CANTIE procuration à René PACHER
- Michel DEL PONTE procuration à Franck YZAGUIRRE
- Marielle PEIRO procuration à Sylvain JUSTAUT

Secrétaire de séance : Monsieur serge MARQUIER

APPUI DU CDG31 POUR LA MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le dernier règlement intérieur de la collectivité date du 14 décembre 2000 et concerne le SIECHA.

Ce document est très succinct et ne permet pas d'assurer un bon fonctionnement de la collectivité : depuis l'organisation de l'établissement a été cadré par des notes de services et modalités de fonctionnement plus ou moins formalisées.

Depuis plusieurs années, les différentes directions du SIECHA, puis du SPEHA ont engagé des chantiers de mise à jour et de refonte du règlement intérieur, mais la complexité de la tâche n'a jamais permis d'aboutir.

Afin de relancer ce chantier, la direction du SPEHA a sollicité l'appui du Centre de Gestion de Haute-Garonne qui propose des missions d'accompagnement spécialisées sur ce sujet.

Une étude de faisabilité préalable a été réalisée, avec évaluation des missions d'appui à prévoir et leurs montants associés, a été réalisée et présentée en Bureau du 29 juin 2023.

Ce document détermine la mission, ses étapes, la période de réalisation et le planning, ainsi que les sommes dues à l'issue de chaque étape. Cette prestation a trait à un conseil en matière d'organisation et de ressources humaines.

Les principales étapes de travail proposées sont présentées dans le tableau ci-après :

	Actions	Acteurs	Mise en œuvre	Temps sur place	d'étude	Prévisionnel
Etape 1	Réunion de cadrage du périmètre de la mission	Président DGS CDG31	Définition du cadre et du périmètre de la démarche : fixation des attentes et enjeux managériaux	0,25	0,25	Janvier 2024
	Réunion du comité de pilotage	Capit CDG31	Présentation de la démarche, échange autour de la méthode, des attentes et des enjeux managériaux.	0,25	0,25	Janvier 2024
	Réunion de présentation de la démarche aux agents	Président DGS Agents CDG31	Introduction de l'autorité territoriale et du DGS, animation par le CDG31	0,25	0,25	Février 2024
Etape 2	Questionnaire aux agents	Agents CDG31	Envoi d'un questionnaire à l'ensemble des agents. Réponse sur la base du volontariat (environ 45 minutes)	-	1	Février 2024
	Etude documentaire	CDG31	Analyse des délibérations, notes de services et outils de gestion internes	-	1	Février 2024
	Entretiens individuels complémentaires	CDG31	1 heure par personne / forfait 12 entretiens	1,5	0,5	Mars 2024
	Bilan d'étape avec le comité de pilotage	Capit CDG31	Présentation et validation des orientations soumises à la consultation	0,25	-	
Etape 3	Atelier 1	DGS Groupe de travail CDG31	Consolidation collective du diagnostic et des 1ères orientations du CDG31	0,5	0,5	Avril 2024
	Atelier 2	DGS Groupe de travail CDG31	Co-construction des règles communes	0,5	0,5	Avril 2024
	Atelier 3	DGS Groupe de travail CDG31	Co-construction des spécificités par service	0,5	0,5	Mai 2024
	Formalisation des propositions	CDG31		-	0,5	Mai 2024
Etape 4	Restitution à l'autorité territoriale et au DGS	Président DGS CDG31	Arbitrage des règles et identification des marges de négociation	0,25	0,25	Juin 2024
	Restitution au comité de pilotage	Capit CDG31	Echange et validation des règles	0,25	0,25	Juin 2024
	Restitution à l'ensemble des agents	Maire DGS Agents CDG31	Présentation des règles retenues à l'ensemble des agents	0,25	0,25	Juin 2024
	Rédaction des projets de délibération	CDG31		-	0,5	Juillet 2024
Total jours				4,75 jours	6,75 jours	
Coût (euros)				2 892,75 €	4 110,75 €	
DUREE TOTALE ESTIMEE (604€/jour)				11,5 jours		
COÛT TOTAL				7 003,50 €		

Cette mission d'accompagnement du CDG31 doit être contractualisée dans le cadre d'une convention entre le CDG31 et le SPEHA (présentée en annexe de la présente notice).

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Le Président du SPEHA à signer une convention avec le Centre de Gestion de Haute-Garonne pour le lancement d'une mission d'accompagnement pour la mise à jour du règlement intérieur du SPEHA.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise
Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 031-200079804-20231012-D2023_38-DE

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.


Le Président
Jean-Louis REMY

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le



ID : 031-200079804-20231012-D2023_38-DE